



***CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) DU SERVICE
NUMÉRIQUE
DES AIDES FINANCIÈRES À L'ÉCOMOBILITÉ***

INTRODUCTION

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent au service numérique de demande des aides financières à l'écomobilité de la Ville de Paris

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGU peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire étant entendu qu'aucune modification n'a de caractère rétroactif.

La demande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGU sans possibilité de réclamation à quel que titre que ce soit.

Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le service numérique. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

L'utilisateur est réputé connaître et accepter les conditions d'éligibilité des aides concernées. Il peut se référer aux délibérations.

ARTICLE 2. MODALITÉS D'ACCÈS

Ce service est accessible depuis un lien sécurisé, après connexion au compte personnel « Mon Paris » de l'utilisateur via le site Paris.fr : mon.paris.fr

L'accès à ces aides s'effectue uniquement par un formulaire en ligne. Aucun dossier reçu par voie postale ou électronique ne sera traité.

Il n'y a pas d'enregistrement intermédiaire du formulaire (mode brouillon). Si le remplissage du formulaire est abandonné avant la validation finale, les informations seront perdues. Vous pouvez vérifier dans les guides les pièces à fournir avant de commencer votre démarche.

Les formats de fichier autorisés sont : WORD, PDF, PNG, JPEG et JPG. Les autres formats peuvent ne pas être lus. La demande sera rejetée.

ARTICLE 3. CONTRÔLES

La Ville de Paris peut effectuer des contrôles sur les informations communiquées.

Des pièces complémentaires peuvent être demandées lors du traitement.

Tout dossier présentant une ou plusieurs pièces justificatives non conformes sera automatiquement rejeté.

En cas de non-transmission des éléments complémentaires dans un **délai de 45 jours** et après relance, la Ville de Paris rejettera le dossier. Il ne pourra être réouvert. Un nouveau dossier devra être constitué.

En cas de fausse déclaration, l'utilisateur s'expose à des poursuites. La Ville de Paris procédera au recouvrement de l'aide financière versée indûment.

ARTICLE 4. UTILISATION DU SERVICE NUMÉRIQUE

4.1 Capacité de l'utilisateur

Le demandeur doit être le bénéficiaire de l'aide, ou son représentant dans le cas des habitats collectifs et des personnes morales.

Il doit être majeur, capable juridiquement d'utiliser le site conformément aux présentes CGU.

Toute demande implique l'adhésion sans restriction aux présentes CGU.

4.2 Vérification de l'éligibilité de la demande

Afin de valider la demande, la Ville de Paris vérifie les données transmises.

4.3 Utilisation du site

L'utilisation du service numérique implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Ville de Paris ne peut être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet ou tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Ville de Paris ne garantit pas que le service numérique fonctionne sans interruption, qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Ville de Paris ne peut être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ni de toute conséquence directe ou indirecte pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Ville de Paris ne peut encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle est amenée à suspendre le service numérique, à l'écourter, le prolonger, le reporter ou en modifier les conditions.

La Ville de Paris décline toute responsabilité pour le cas où le service serait indisponible ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable, ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison externe.

ARTICLE 5. ARCHIVAGE ET PREUVE

La Ville de Paris est seule responsable de l'archivage des données transitant sur le site. Seuls les éléments ayant fait l'objet d'un tel archivage pourront être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d'un éventuel différend entre l'utilisateur et le service gestionnaire.

Les différentes versions des conditions générales d'utilisation CGU sont archivées électroniquement par les services de la Ville de Paris afin de leur conférer valeur légale.

Les données nécessaires au versement des aides financières à l'écomobilité et à leur justification sont conservées 10 ans + 1 jour après la date de versement conformément aux dispositions d'archivage des procédures comptables et financières de la Ville de Paris.

ARTICLE 6. RÉCLAMATIONS ET RECOURS

Pour toute question relative à ce service numérique, l'utilisateur peut contacter la Ville de Paris via le formulaire de contact en ligne disponible sur <https://sollicitations.paris.fr> et dans son compte Mon Paris à la rubrique Aide et contact : mon.paris.fr

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

Il vous est possible de contester la décision prise, dans les 2 mois maximum, par recours gracieux auprès de la Ville de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements - Agence de la Mobilité - 121 avenue de France - 75013 Paris ou par recours contentieux dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Paris - 4 rue de Jouy - 75004 Paris. Au-delà de ce délai, votre recours ne serait plus pris en compte.

ARTICLE 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'accès au service numérique ne confère au demandeur aucun droit de propriété intellectuelle relatif au site. Tous les éléments du site sont et demeurent la propriété intellectuelle exclusive de la Ville de Paris.

Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser ou utiliser à quel que titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site, qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Les images, textes et autres composants du site sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation totale ou partielle du site et de son contenu, par quels que procédés que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Ville de Paris, est interdite et constitutive de contrefaçon au sens des articles L.355-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

L'insertion de tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdite sans un accord écrit express et préalable de la Ville de Paris.

ARTICLE 8. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'utilisation par la Ville de Paris des données à caractère personnel de la demande est strictement limitée à ces dispositifs d'aides financières à l'écomobilité.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'utilisateur bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Ce droit peut être exercé selon la procédure décrite sur Paris.fr à la rubrique « Mentions Légales » www.paris.fr/pages/mentions-legales-235#confidentialite-et-protection-des-donnees (ajouter le lien)

Le demandeur donne son accord pour que la Ville de Paris consulte les données fournies dans le formulaire et les justificatifs afin de traiter sa demande.

Ces données concernent principalement l'identité du demandeur / du bénéficiaire de l'aide financière à l'écomobilité, sa domiciliation, ses coordonnées bancaires ainsi que les précisions relatives à sa demande notamment mentionnées sur des documents officiels tels que factures, certificats, etc. (ex: type de véhicule acheté, caractéristiques techniques de l'abri vélo sécurisé installé, etc.).

Un questionnaire sur les comportements de mobilité est proposé avant la validation du formulaire de demande d'aides financières à l'écomobilité.

Le demandeur peut également donner son accord pour répondre à de futures enquêtes relatives à ce dispositif.

Les réponses à ces questionnaires sont traitées de manière anonymisée.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

La Ville de Paris ne peut pas être tenue pour responsable ou considérée comme ayant failli aux dispositions des présentes CGU pour tout retard ou inexécution lorsque leur cause résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français.